



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
DE LURE

Rue des Berniers - ZA de la Saline
70200 LURE

R 31/03/21
u2808

R14

V6 J17

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion 805 CC PAYS DE LURE
*Installation 070001355 STATION DE MALBOUHANS
*Point surveillance 1768 RESERVOIR MALBOUHANS
Commune prélèvement MALBOUHANS
Destinataires ARS DT 70 - COM COM
Préleveur LDVH *Date Prél 22/03/2021 *Heure Prél 10:35
Date début analyse 22/03/2021 Date Récept 22/03/2021 Heure Récep 14:20

RAPPORT D'ESSAI **HY2113-1072**

Analyse de **Type P1**

Numéro d'échantillon: 13-13

*Lieu exact prélèvement RESERVOIR
*Eau TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	DT 90-520	50			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,13	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,15	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v3	9,5	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	2	/mL	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique P1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	6,1	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	8,6	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	46	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0 (≠0.5)
# TH	NF T 90-003	<2.0	°F		
# TAC	NF EN ISO 9963-1	<2.0	°F		
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10
# Nitrites(NO2)	NF EN 26777	<0.020	mg/L	0.50	
# Chlorures	NF EN ISO 10304-1	<2.5	mg/L		250
# Nitrates (NO3)	NF EN ISO 10304-1	<2.5	mg/L	50	
NO3/50 + NO2/3	calcul	<0.1	mg/L		1
# Sulfates	NF EN ISO 10304-1	6.2	mg/L		250
# COT	NF EN 1484	<0.50	mg/L		2.0

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les limites de qualité édictées par le Code de la santé publique pour les paramètres analysés, mais son pH et sa conductivité sont inférieurs aux références de qualité (respectivement 6,5 et 200 µS/cm).

Dossier validé le 26/03/2021

Imprimé le : 26/03/2021

Le Directeur du Laboratoire

P. LEHONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.

A. AMIGUILL	
B. BICHARD	
A. GALMICHE	
B. RICHARD	
S. ROMARY-GODEFRAIN	
J.-C. BALLOT	
M. CARBUT-BRESSON	
J. HAGOUE	
L. HERTZ-ANNOU	
D. NOURRY	
A. MARCHAL	
M. WENDE	
B. PLANTEVIN	
M. LAHURTE	
S. SCHRAMM	
H. PERROT-SOLWANN	
R. HOUILLON	
R. STUTZ	
D. BONNEMAILLE	
M. SARRE	
A. THOMASSIN	
F. CUNAT	
B. DAVAL	
A. POITOU	
K. HADJIGRAB	
Autres	